ISCPA, l'école de *TOUS* les médias

Le guide de la **VAE**,
ISCPA, Institut des Médias de Paris

L'ISCPA a mis en place un dispositif de VAE qui permet d'obtenir **les Titres Certifiés de l'institut pour les filières Communication, Journalisme et Production***.

Ouverte à tous, la **Validation des Acquis de l'Expérience** consiste à **évaluer les compétences acquises** par le candidat à travers son parcours professionnel et de les comparer aux exigences du référentiel de compétences du Titre (diplôme) envisagé.

L'ISCPA Paris vous propose d'effectuer cette validation avec l'aide d'un **accompagnement personnalisé**. A l'issue de ce parcours, vous aurez constitué un "portefeuille de preuves" et un dossier qui seront soumis à la commission de délivrance du titre.

A l'examen du dossier, le jury décidera d'accorder la **validation totale** du Titre (si les compétences évaluées correspondent en intégralité à celles exigées par le référentiel du Titre) ou d'accorder sa **validation partielle** (si seule une partie des compétences du candidat sont en adéquation) ou encore de **refuser la validation**.

Les titres de l'ISCPA Paris accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Titre de Journaliste (Niveau II)
- Titre de Responsable de Projet Communication Interne/ Externe (Niveau II)
- Titre de Responsable de Production et de Diffusion Audiovisuelle ou Multimédia (Niveau II)

*Conformément à la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 (Code du travail Livre X article L.900-1) et au décret n°2002-615 du 26 avril 2002.

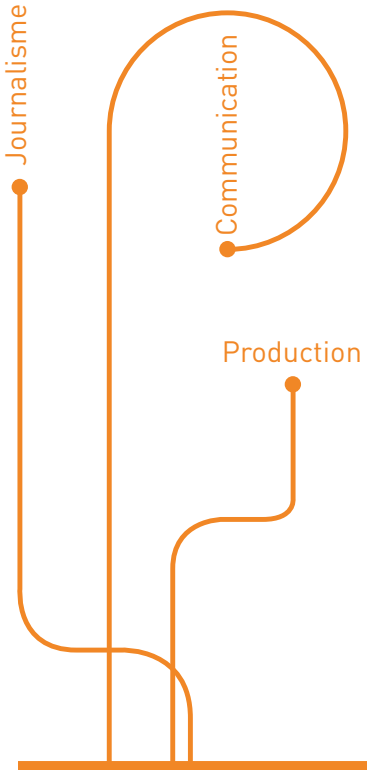

ISCPA
INSTITUT DES MÉDIAS
PARIS

V.A.E
Validation des Acquis de l'Expérience
ISCPA - INSTITUT DES MÉDIAS

A qui s'adresse la VAE ?

La VAE est un droit ouvert à tous : salariés (CDI, CDD, intérim...), non salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles et agents publics.

Modalité d'admission

L'expérience prise en compte équivaut au minimum à 3 années d'expérience en continu ou non (étalée sur 5 ans maximum), dans le domaine du Titre souhaité.

Financement

Pour les salariés :
• Plan de formation
• Congé Individuel de Formation
• Organismes financeurs
• Autofinancement

Pour les demandeurs d'emploi :
• Autofinancement
• Pôle emploi

Les atouts

• Un entretien de faisabilité au début du parcours pour évaluer vos chances de réussite
• Une méthodologie de constitution du portefeuille de preuves efficace
• Une commission préparatoire d'évaluation pour optimiser vos chances de réussites

Le parcours VAE

Accueil / Information
- Premières informations par téléphone, mail ou en rendez-vous individuel
- Vérification de l'adéquation de la demande
- Remise du vademecum et du dossier de recevabilité

DÉPÔT DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Recevabilité
Etude de la recevabilité du dossier basée sur les critères établis par la certification du Titre.

Constitution du portefeuille de preuves
Accompagnement
Vous pouvez vous faire accompagner par un expert de votre choix ou sélectionné par nos soins. Lors d'entretiens réguliers, ce professionnel vous guide dans la méthodologie de description et d'analyse de votre expérience. Cet accompagnement est facultatif. Vous pouvez choisir de constituer seul(e) votre dossier.

DÉPÔT DU PORTEFEUILLE DE PREUVES CONFORMÉMENT AU DÉLAI PRÉVU

Commission préparatoire d'évaluation
- Vérification de la conformité du dossier
- Examen de vos compétences acquises sur la base des critères de validation
- Recommandation(s) éventuelle(s) avant présentation de votre dossier en Jury VAE

Délibération du jury
Rendu d'un avis décisionnaire pour l'attribution du titre
Le jury peut, sur la base du dossier présenté, demander à s'entretenir avec vous, ou vous mettre en situation professionnelle.

3 ÉVENTUALITÉS PEUVENT SE PRÉSENTER

Validation complète
Le jury VAE décide de vous attribuer le titre. La décision prise vous est notifiée par le président du Jury National d'attribution des titres.

Validation partielle
Le jury décide de ne vous accorder qu'une partie du titre. Vous en conservez le bénéfice pendant une durée prédéterminée. Le jury vous précise le type d'expérience ou la formation complémentaire nécessaire pour obtenir le titre.

Validation refusée
Le jury décide de vous refuser la validation du titre.

Le coût de la VAE (tous nos prix s'entendent TTC)

	Statut salarié	Statut demandeur d'emploi
Accompagnement (optionnel)	790 €	790 €
Validation	1 920 €	1 500 €
TOTAL	**2 710 €**	**2 290 €**

Titres certifiés
Les Titres de l'ISCPA sont certifiés par l'Etat enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles NIVEAU II

Les titres ISCPA accessibles par la VAE

TITRE DE RESPONSABLE PROJET COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE NIVEAU II

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles Code NSF 320 P

Le titre valide une connaissance globale de la communication dans toutes ses dimensions, médias et hors médias. Les titulaires doivent être capables d'analyser, planifier, réaliser et évaluer les projets dont ils ont la charge.

Exemples de compétences requises (extrait du référentiel de compétences du titre) :
- Savoir faire un plan de communication structuré et son budget
- Etre capable de réaliser et de faire réaliser des messages publicitaires, des dossiers de presse et des événements
- Maîtriser les étapes d'une stratégie créative

Expérience requise : au moins 3 ans à un poste de responsable dans un service de communication

TITRE DE JOURNALISTE NIVEAU II

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles Code NSF 321 T

La validation du titre se fonde sur la maîtrise des techniques journalistiques globales et des traitements propres à chaque média (TV, radio, presse écrite et online). Sous le terme de journaliste peuvent être regroupées de nombreuses appellations d'emplois, telles que : correspondant de presse, reporter, rédacteur en chef...

Exemples de compétences requises (extrait du référentiel de compétences du titre) :
- Maîtriser les techniques de repérage, collecte et traitement d'informations
- Maîtriser les techniques de réalisation de reportages et d'interviews
- Maîtriser les techniques de rédaction d'articles en presse écrite et/ou online

Expérience requise : au moins 3 ans en presse écrite et un autre média (TV ou radio)

TITRE DE RESPONSABLE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION AUDIOVISUELLE OU MULTIMÉDIA NIVEAU II

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles Code NSF 323 P

Le titre valide la capacité du titulaire à évaluer, réunir, organiser, coordonner, contrôler les moyens techniques et humains pour garantir la réalisation d'une œuvre audiovisuelle ou multimédia en respectant le cadre budgétaire prévu, ainsi que sa diffusion et sa distribution internationale.

Exemples de compétences requises (extrait du référentiel de compétences du titre) :
- Savoir établir un budget et évaluer les risques financiers
- Savoir assurer le respect des obligations légales, juridiques et réglementaires liées à l'activité
- Maîtriser l'organisation et la mise en œuvre des travaux de pré-production, fabrication et post-production

Expérience requise : au moins 3 ans (expérience étalée sur 5 ans maximum)

Nathalie FORITE

Journaliste indépendante, Titre de journaliste ISCPA obtenu par VAE en 2008

"Autodidacte, je me suis inscrite pour passer la "VAE journalisme" en 2006. Après une reconversion tardive et malgré 20 ans d'expérience dans l'audiovisuel, j'ai constaté qu'il était de plus en plus difficile de valoriser sur le marché de l'emploi un parcours professionnel non diplômé. A cette époque, l'ISCPA était le seul organisme parisien de formation au journalisme à avoir pris le risque de s'engager dans le processus de Validation des Acquis de l'Expérience. Ce fût incontestablement l'une des plus riches expérience de ma vie, mais aussi l'une des plus difficile ! La VAE demande un gros investissement en temps et une réelle introspection, une analyse complète de l'expérience acquise, une revue exhaustive des réussites professionnelles passées mais aussi... des échecs. C'est un travail parfois très éprouvant. Sans un accompagnateur particulièrement investi, j'aurais sans doute abandonné tant il est parfois difficile de prendre le recul nécessaire pour comprendre quel parti nous pouvons aussi tirer de nos faiblesses ! Je n'ai pas regretté ! Avant même mon passage (réussi) devant le jury en juin 2008, j'avais le sentiment d'avoir "gagné" : la VAE m'a non seulement permis de valider mon expérience mais surtout de la valoriser. Depuis, j'ai pu suivre des formations auxquelles je n'avais pas accès (au CNAM notamment) et postuler à des emplois qui correspondent réellement à mes compétences... sans plus avoir à démontrer que mon expérience vaut bien un diplôme !"

Didier BONOLI

Accompagnateur VAE

"Je ne me suis jamais rendu compte que je savais tout ça ». Cette remarque témoigne de la satisfaction d'un professionnel qui, engagé dans une VAE, a su transformer son expérience en objet de pensée. C'est le fruit de l'accompagnement qui s'inscrit dans une co-activité où les responsabilités de chacun sont dûment établies : l'accompagnateur permet, par un questionnement approfondi sur ses expériences, à un candidat fournissant un travail conséquent, de prendre conscience de ses compétences, connaissances et aptitudes développées tout au long de son parcours. L'accompagnement est donc une aide méthodologique indispensable à la construction d'un dossier à partir duquel le jury se prononcera. Il se décline en entretiens individuels, téléphoniques et par l'échange de mails entre les deux parties. "

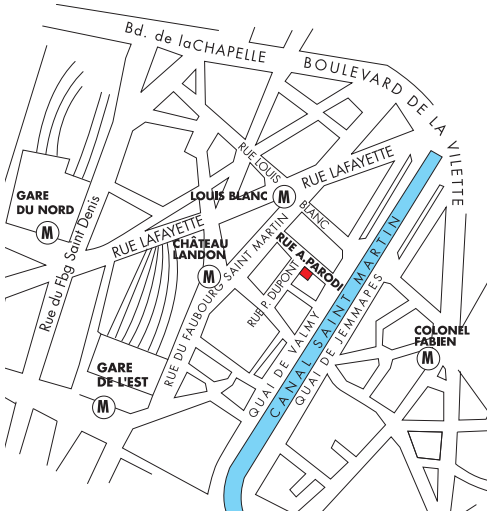

ISCPA Paris
Campus Parodi – Groupe IGS
12 rue Alexandre Parodi
75010 Paris
Tél. : 01 40 03 15 56
Fax : 01 40 03 15 31
iscpaparis@groupe-igs.fr

www.iscpa-paris.com

Département VAE
Sabine ALIMI
Tél. : 01 44 84 30 94
salimi@groupe-igs.fr

Décembre 2009. Document non contractuel. L'ISCPA Paris se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire. Crédits photos : ISCPA, Thomas Louapre.

INSTITUT SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION, DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

ISCPA
INSTITUT DES MÉDIAS
PARIS

GROUPE IGS